

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal le 3^{ème} jour du mois de mars 2025, à 20 h 00, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (e) :

Madame la conseillère: Sylvie DeBlois

Messieurs les conseillers: Yves Lévesque
Bruno Simard
Richard Therrien
Marc-Antoine Turcotte

Absent : Jean-Baptiste Alagnoux

La directrice générale / greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution-Contrat enseignes municipales.
7. Résolution- Demande de don Fondation Pause-Bonheur.
8. Résolution-Caserne Incendie.
9. Divers.
10. Rapport des élus sur les divers comités.
11. Période de questions.
12. Levée ou ajournement de la séance.



25-026 Résolution
ou annotation

25-026

25-027

25-028

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur une proposition de Sylvie DeBlois , Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025.

Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025.

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement des factures du mois de février totalisant 214 372.23 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 2 384.04 \$, et que le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. RÉSOLUTION-CONTRAT ENSEIGNES MUNICIPALES.

REMIS

7. RÉSOLUTION-DEMANDE DE DON FONDATION PAUSE-BONHEUR.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance, de la demande de don de la Fondation Pause-Bonheur, (Corporation des Bénévoles du centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant).

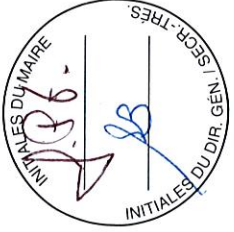
Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accorder un montant de 150 \$ à l'organisme.

8. RESOLUTION-CASERNE INCENDIE.

ATTENDU QUE la caserne de pompiers actuelle est jugée désuète et ne répond plus aux besoins opérationnels et de sécurité des pompiers ;

ATTENDU QUE la relocalisation de la caserne incendie est nécessaire pour garantir la sécurité des citoyens et améliorer l'efficacité des interventions ;

ATTENDU QUE les espaces disponibles sur le territoire de la municipalité sont limités, ne laissant que très peu d'option pour la relocalisation. Des analyses débiteront afin d'évaluer les possibilités de relocaliser l'infrastructure, sur le site appartenant à la Municipalité situé au 2238, chemin Royal ;



N° de résolution
ou *adoption*

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

En conséquence

Il est proposé par Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Bruno Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) ;

D'approuver le démarrage des procédures nécessaires pour la relocalisation de la caserne incendie ;

D'autoriser la Direction-générale, à débiter les démarches pour la réalisation du projet.

9. DIVERS.

10. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES.

11. PERIODE DE QUESTIONS.

12. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

25-030

Sur une proposition de Sylvie DeBlois , Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h 27.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale Greffière-trésorière


Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal